



PRÉFECTURE DE LA RÉGION CENTRE

Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences au titre de Natura 2000

en application de l'article R.414-23 du code de l'environnement

Préambule :

Ce formulaire est à remplir par le porteur de projet et fait office de dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il démontre, par une analyse succincte du projet et des enjeux, l'absence d'incidence sur un (ou des) site(s) Natura 2000 ou leur caractère négligeable.

Si une incidence non négligeable ne peut être facilement exclue sans analyse plus approfondie, un dossier complet d'évaluation doit être établi.

Où trouver des informations sur Natura 2000 ?

Vous pouvez contacter le service en charge du traitement de votre demande de déclaration, d'autorisation ou d'approbation.

Vous pouvez également contacter le Service Environnement de la Direction Départementale des Territoires (DDT) ou le Service Eau et Biodiversité de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

De nombreuses informations sont disponibles sur le site Internet de la DREAL Centre :

- Liste des sites Natura 2000 de la région Centre par commune :
www.centre.ecologie.gouv.fr/Zonages-Nature-pdf/Listes_Zonages/liste_Psic.html (ZSC)
www.centre.ecologie.gouv.fr/Zonages-Nature-pdf/Listes_Zonages/liste_zps.html (ZPS)
- Fiches descriptives, cartes et documents d'objectifs des sites Natura 2000 :
www.centre.ecologie.gouv.fr/fiche_zonage_biodiversite.html#N20000_DH (ZSC)
www.centre.ecologie.gouv.fr/fiche_zonage_biodiversite.html#Natura2000_DO (ZPS)
- Carte interactive des zonages sur la nature (carmen) :
http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/11/nature_region2.map
- Fiches descriptives des milieux et espèces Natura 2000 :
www.centre.ecologie.gouv.fr/Fiches_habitats/liste_habitats.html (directive « Habitats »)
www.centre.ecologie.gouv.fr/fiche_oiseaux/oiseaux_zps.html (directive « Oiseaux »)

COORDONNEES DU PORTEUR DE PROJET :

STATUT JURIDIQUE : SOCIETE NOVAFRANCE ENERGY
(particulier, collectivité, société, autre...)

NOM et PRÉNOM du demandeur ou RAISON SOCIALE pour les personnes morales :
Yves LE BEL

ADRESSE : ARTEPARC DE BACHASSON – BAT C – RUE CARRIERE DE BACHASSON
13590 MEYREUIL

TELEPHONE : 04 86 91 49 13 TELECOPIE : _____

EMAIL : contactpc@novafranceenergy.com

NOM, PRÉNOM et QUALITÉ du responsable du projet pour les personnes morales :
Laurence Castex – Chargée de projets

1 DESCRIPTION DU PROJET, DE LA MANIFESTATION OU DE L'INTERVENTION

Intitulé et nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention :

Le projet consiste à l'implantation de 4 abris à volailles sur le parcours existant d'une surface de 1.5 ha environ, de l'exploitation avicole de la famille CHESSERON, installée depuis 2010.

Ces abris sont destinés au bien-être des volailles au sein du parcours d'élevage en plein air. Ils seront équipés de panneaux photovoltaïques.

La puissance de chaque abri est de 50 kWc environ. Soit une puissance totale du projet d'environ 200 kWc.

Leur vocation et utilité première est de :

- de créer des zones d'ombrages complémentaires au sein des parcours d'élevages (réduction importante du stress thermique dont l'impact est très néfaste au sein des élevages de volailles) ;*
- de créer des zones de protection pour les volailles, limitant les attaques des prédateurs aériens ;*
- de faciliter la mobilité des volailles au sein des parcours d'élevages, et donc de permettre une meilleure répartition des déjections, ce qui réduira les risques microbiens liés à ces dernières ;*
- de faciliter le développement musculaire des volailles par cette incitation à la mobilité.*

Localisation :

COMMUNE(S) CONCERNEE(S) : MEZIERES-EN-BRENNE

LIEU(X)-DIT(S) : Route de la Gabrière

A L'INTERIEUR DES SITES NATURA 2000 SUIVANTS : L'exploitation créée en 2010 se situe sur des zones NATURA 2000 ainsi que sur une zone ZNIEFF de type II:

-La zone NATURA 2000 Directive oiseaux : BRENNE (Identifiant national : FR2410003)

-La zone NATURA 2000 Directive Habitats : GRANDE BRENNE (Identifiant national : FR2400534)

- La zone ZNIEFF type II : GRANDE BRENNE (Identifiant national : 240000600)

A PROXIMITE DE LA ZONE ZNIEFF DE TYPE 1 : Chaîne des Petits étangs (Identifiant national : 240031391).

Joindre obligatoirement une carte de localisation précise du projet, de la manifestation ou de l'intervention sur fond de carte IGN au 1/25000 ou au 1/50000 (une impression à partir du Géoportail www.geoportail.fr peut servir de support) et un plan descriptif du projet (plan cadastral, plan de masse, etc.).

Étendue du projet, de la manifestation ou de l'intervention :

SURFACE APPROXIMATIVE DE L'EMPRISE GLOBALE DU PROJET : LE PARCOURS DE L'EXPLOITATION A UNE SURFACE DE 1.5 HA ENVIRON

(préciser l'unité de mesure : m², ha, etc.)

LINEAIRES CONCERNES PAR TYPE DE TRAVAUX OU D'AMENAGEMENT :

La mise en place des abris à volailles au sein des parcours est facilitée par la conception des fondations prévues majoritairement en pieux battus ou vissés.

Le résultat de l'étude de sol, finalisera la solution de fondation retenue. Pour compléter, 4 forages par abri seront faits (1 par extrémité). Nous aurons donc avec précisons les données du sol.

Les abris à volailles sont des structures simples en acier portant la toiture en panneaux photovoltaïques, l'ensemble est non clos.

Les abris à volailles ont une hauteur en bas de pente de 2.5 m, et une hauteur maximale de 5.5m, avec une pente de 17°. Les abris à volailles sont orientés plein sud.

De plus, un sas sanitaire 3 zones sera mis en place sur l'exploitation afin de permettre à tout intervenant de respecter les normes sanitaires lors de l'accès aux parcours, sans avoir à pénétrer dans le bâtiment d'élevage.

Le raccordement électrique de la production est effectué en réseau enterré (tranchées).

L'énergie produite est prévue en vente totale avec injection sur le réseau (pas d'autoconsommation).

Le raccordement sera géré par le gestionnaire de réseaux (ENEDIS, GEREDIS, autres ...), lorsque NOVAFRANCE Energy leur en fera la demande (l'obtention du permis de construire est un pré-requis obligatoire pour qu'ENEDIS prenne en compte cette demande d'étude de raccordement).

Des plantations sont prévues en agroforesterie.

L'ensemble de ces plantations sera réalisé par un prestataire spécialisé.

Type de plants : végétaux locaux.

Essences : essentiellement locales, dans un souci d'harmonie du paysage.

Durée et période des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

Concernant la phase chantier : la durée des travaux est estimée à environ 2 mois. Cette phase se déroulera pendant la période de vide sanitaire des poulaillers. Durant cette phase, les engins nécessaires seront munis de chenilles afin d'augmenter la surface de contact avec le sol et ainsi réduire le risque d'embourbement et la formation d'ornières.

Les câbles sont installés dans les tranchées et aucune terre n'est évacuée ou acheminée sur le site : une fois les câbles au fond des tranchées, elles seront rebouchées avec la même terre.

Concernant les fondations des abris, nous privilégions des pieux vissés ou battus, ce qui limite l'utilisation de béton. L'excédent de terre que l'on peut obtenir après la mise en place des fondations est réparti sur le site.

Les abris sont conçus afin de maintenir un espacement entre les panneaux (1 à 2 cm), créant une évacuation diffuse des eaux de pluie et permettant ainsi le maintien de la strate herbacée.

2 DESCRIPTION DES INCIDENCES DU PROJET, DE LA MANIFESTATION OU DE L'INTERVENTION SUR UN (DES) SITE(S) NATURA 2000

Milieux présents sur l'emprise du projet :

Cocher les cases concernées et joindre dans la mesure du possible une ou des photo(s) du site avec le report des prises de vue sur la carte de localisation.

☒ prairie (préciser si possible pré de fauche ou pâture) prairie nettoyée durant la période de vide-sanitaire

Types d'incidences potentielles générées par le projet, la manifestation ou l'intervention :

Cocher les cases potentiellement concernées et si possible les milieux/espèces susceptibles d'être touchés pour chaque type d'impact. Préciser également si l'impact est avéré ou éventuel.

☐ ~~destruction du milieu par travail ou décapage du sol, installations ou constructions, changement d'occupation du sol, comblement de zones humides, abattage d'arbres ou de haies...~~

Préciser :

☐ ~~détérioration du milieu par piétinement, circulations de véhicules motorisés ou non, drainage et assèchement...~~

Préciser :

☐ ~~détérioration du milieu par pollution directe ou indirecte (traitements, rejets...)~~

Préciser :

☐ ~~détérioration du milieu par abandon des pratiques de gestion courante, déprise, enfrichement...~~

Préciser :

☐ ~~perturbation d'espèces par la fréquentation humaine, les émissions de bruits, de poussières, l'éclairage (notamment de nuit), la rupture de corridors écologiques...~~

Préciser :

Le projet est situé en Zone A. Aucune consommation d'espace agricole n'est à noter puisque les abris à volailles sont une innovation nationale pour le bien - être animal (un vrai produit agricole accessoirement photovoltaïque).

Un programme d'agroforesterie est prévu pour ce projet, avec la plantation de 6 arbres et 93 ml de haies réparties sur le parcours existant, afin de préserver, voire améliorer la trame verte et bleue.

Les seuls déchets générés par la construction d'une centrale solaire en toiture sont classés dans la catégorie « déchets non dangereux ». Il s'agit principalement des cartons d'emballage des panneaux solaires et onduleurs. Autres tourets et palettes sont consignés et seront donc renvoyés aux fournisseurs.

De plus, une centrale solaire en toiture génère peu de déchets. Les déchetteries aux alentours des projets seront localisées, les déchets de chantier et/ou de maintenance pourront y être déposés.

Quant au démantèlement et à la réversibilité de l'installation photovoltaïque au bout des 30 années (NOVAFRANCE Energy cotise au fond de recyclage SOREN, lors de l'achat des panneaux photovoltaïques neuf. En fin de vie, les panneaux photovoltaïques sont recyclés à 94.7 %, les structures métalliques sont démontables, ainsi que les fondations.)

L'aménagement des parcours permet une meilleure répartition des déjections.

3 CONCLUSION

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure ici sur l'absence ou non d'incidences de son projet. En cas d'incertitude, il est conseillé de prévoir une évaluation complète.

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence notable sur un (ou des) site(s) Natura 2000 (le cas échéant, par effet cumulé avec d'autres projets portés par le demandeur) ?

☐ **NON** : ce formulaire accompagné du dossier de demande est à remettre au service en charge de l'instruction.

☒ **OUI** : ce dossier doit être transmis au service en charge de l'instruction du dossier.

Commentaires éventuels :

Ce projet d'implantation d'abris à volailles s'intègre au sein d'un parcours existant depuis plus de 15 ans.

L'incidence de l'implantation de seulement 4 abris à volailles reste donc minime.

De notre point de vue, la mise en place des abris dans des parcours à volailles ne vient en rien impacter l'environnement de manière défavorable.

Au contraire, cela permettra de faciliter la mobilité des volailles, tout en assurant une meilleure répartition des déjections.

Cela sera surtout une réelle avancée pour le "bien-être" animal au sein des parcours d'élevages.

On peut noter par ailleurs l'impact de réduction de CO² que permettront les 168kWc de panneaux photovoltaïques.

Fait à :

Meyreuil

Le :

27/03/2026

Signature :

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script that appears to be 'P. A. 26'.